

# UFF ACTIONS FRANCE A

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

## RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 28 septembre 2018

**Myria** Asset Management  
GROUPE UFF

**MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS  
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

# SOMMAIRE

<b>Acteurs .....</b>	<b>3</b>
<b>Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion... 4</b>	<b>4</b>
<b>Autres informations.....</b>	<b>11</b>
<b>Rapport d'activité de l'OPCVM maître « ACTIONS FRANCE M » .....</b>	<b>13</b>
<b>Rapport certifié du commissaire aux comptes .....</b>	<b>15</b>

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif au 28 septembre 2018**

# Acteurs

## **Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421  
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039  
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

## **Dépositaire : CACEIS Bank**

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722  
Établissement de crédit agréé par par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)  
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

## **Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration**

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481  
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

## **Commissaire aux comptes : RSM, représenté par Fabien CRÉGUT**

26, rue Cambacérès - 75008 PARIS - France

# Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

**FORME JURIDIQUE** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

**FONDS MULTI-PARTS** : Non

**CODE ISIN** : FR0012900991

**FONDS NOURRICIER** : Oui

**CLASSIFICATION** : Actions des pays de l'Union Européenne

**AFFECTATION DES RÉSULTATS** : Capitalisation

## **OBJECTIF DE GESTION**

Le FCP est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de l'OPCVM maître « ACTIONS FRANCE M » dont l'objectif de gestion est de « *rechercher la performance à long terme sans référence à un indice à travers une exposition orientée au minimum à 60% sur le marché des actions françaises* ».

Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

## **INDICATEUR DE RÉFÉRENCE**

*Le FCP maître Action France M est un OPCVM à gestion active (politique de gestion basée sur un « stock picking » intégral, sans aucune contrainte de secteurs autres que géographique) dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.*

*L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer à posteriori la performance de son investissement est l'indice CAC All-Tradable® (dividendes réinvestis).*

*L'indice CAC All-Tradable® est un indice actions représentatif de l'évolution de l'ensemble des secteurs et des valeurs de la cote française libellées en euros.*

## **STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT**

Le FCP qui est un OPCVM nourricier sera investi en totalité dans l'OPCVM maître ACTIONS FRANCE M présenté ci-dessous et, à titre accessoire, en liquidités.

## **STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT**

*Le FCP sera exposé, dans les conditions fixées par la réglementation applicable au P.E.A., aux marchés des pays de l'Union Européenne (répondant à cette réglementation), avec un minimum d'exposition au marché français de 60%.*

*L'exposition au risque actions en dehors des actions européennes est limitée à 10% de l'actif net. Le FCP investit tant sur des petites et moyennes valeurs que sur des grandes valeurs.*

*La gestion de fonds s'appuie :*

- *sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit. S'ensuit une*

*analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur cinq critères que sont :*

- *la qualité du management de l'entreprise,*
- *les perspectives de croissance de son métier,*
- *la qualité de sa structure financière,*
- *la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,*
- *l'aspect spéculatif de la valeur.*

*Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente sur la base d'une valorisation à moyen terme.*

*Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif et qualitatif. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.*

- *sur des opérations de trading sur valeurs permettant de profiter de mouvements de marchés à court terme.*

*Le FCP peut aussi investir en fonction de l'évolution et des situations de marché et dans le cadre de la gestion de trésorerie à hauteur de 25% maximum de l'actif net en titres obligataires et autres titres de créances négociables réputés « catégorie d'investissement » ou « investment grade ».*

*Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens, à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers. Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou par le gestionnaire financier de l'OPCVM.*

*Le FCP peut recourir aux instruments dérivés dans le cadre d'opérations de couverture et d'exposition au risque de marché actions et exceptionnellement à des opérations de couverture du risque de change.*

### **PROFIL DE RISQUE DU FCP**

*Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM maître « ACTIONS FRANCE M ».*

*Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier par délégation. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.*

*Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :*

#### ➤ **Risque actions**

*Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 100% aux actions. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative.*

*En raison de la fluctuation des marchés « actions », le FCP peut réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.*

*L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP peut investir sur des valeurs de petite capitalisation. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.*

#### ➤ **Risque de perte en capital**

*Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.*

#### ➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

*Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.*

➤ **Risque de taux**

*En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baisse, ainsi que la valeur liquidative.*

*Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.*

*La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre 0 et +8. L'exposition sur les marchés de taux est de 25% au maximum.*

➤ **Risque de crédit**

*La valeur liquidative du FCP baisse si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.*

➤ **Risque de change**

*Etant donné que le FCP peut investir dans des titres ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur peut être exposé à titre accessoire à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.*

➤ **Risques associés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties financières**

*L'utilisation des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peut augmenter ou baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont :*

- *Le risque de crédit : Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent entraîner un risque de crédit si la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie.*
- *Le risque de contrepartie dans la mesure où la société de gestion met en œuvre des échanges de collatéral et où l'OPCVM peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.*
- *Le risque de liquidité : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.*
- *Le risque juridique en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.*
- *Le risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie : La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par l'investissement des espèces reçues en garantie.*

**GARANTIE OU PROTECTION**

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

**COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP MAÎTRE « ACTIONS FRANCE M »**

➤ **Les actifs hors dérivés intégrés**

*Actions et titres donnant accès au capital*

*Le FCP peut être exposé jusqu'à 100% maximum en actions.*

*Le portefeuille comprend au minimum 75% d'actions d'émetteurs de l'Union Européenne éligibles au PEA. Son exposition aux actions françaises est au moins de 60%. L'exposition en dehors des actions européennes est limitée à 10% de l'actif net.*

*Au-delà de ce minimum, le portefeuille peut comprendre des actions et titres donnant accès au capital (certificats d'investissement et de droit de vote ou bons de souscription, actions à dividende prioritaire, titres participatifs...etc.) d'émetteurs de l'Union Européenne.*

*Les titres détenus peuvent concerner tous les secteurs économiques et relever de toutes tailles de capitalisation.*

*Ils sont libellés en euro ou en autres devises des pays de l'Union Européenne.*

- *Titres de créances et instruments du marché monétaire*

*Le portefeuille peut comprendre des titres de créance et instruments du marché monétaire à hauteur de 25% maximum.*

*Le portefeuille peut notamment être investi :*

- *sur des titres de créance négociables. L'échéance maximum des titres de créance utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du fonds sera de 5 ans. Les titres ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's A-2 minimum (ou notation équivalente dans une autre agence de notation) ou font l'objet d'un suivi par la recherche interne du gestionnaire financier par délégation.*
- *sur des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière est portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « investment grade », à savoir notés au minimum BBB+ par Standard & Poor's ou équivalent.*

*Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse crédit par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Un comité de sélection des signatures valide l'intégralité des émetteurs sélectionnés qu'ils soient notés ou non notés, et statue si besoin sur la notation effectivement retenue pour chaque émetteur.*

*En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.*

*La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre 0 et +8.*

*En absence de notation, les émetteurs font l'objet d'un suivi par la recherche interne du gestionnaire financier par délégation. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.*

*Les émetteurs sélectionnés relèvent des pays de l'Union Européenne. Ils appartiennent indifféremment au secteur public ou au secteur privé.*

*Les titres détenus sont libellés en euro ou en autres devises de pays de l'Union Européenne.*

*Actions et parts d'OPC*

*Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens, à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers. Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou par le gestionnaire financier du FCP.*

➤ ***Les instruments dérivés***

*Le FCP peut recourir à des instruments dérivés : futures sur indices, option sur titre et sur indice, et options de change et de change à terme. Ces instruments dérivés sont négociés sur des marchés réglementés français ou européens.*

*Ces opérations sont réalisées dans le but :*

- *d'exposer le portefeuille aux marchés des actions*
- *et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions et sur les devises.*

*Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.*

*Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties*

via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

Le portefeuille peut comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription ainsi que des obligations remboursables en actions.

Ces opérations sont réalisées dans le but :

- d'exposer le portefeuille aux marchés des actions
- et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions et sur les devises.

➤ **Les dépôts**

Le FCP ne fait pas de dépôts mais peut détenir des liquidités à titre accessoire, dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP peut avoir recours à des emprunts d'espèces via un compte ouvert auprès du dépositaire du FCP, dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts sont principalement effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

- Nature des opérations

- Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

- Nature des interventions

- Gestion de la trésorerie de l'OPCVM
- Optimisation des revenus de l'OPCVM

- Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations

- Obligations
- Actions
- Titres de créance négociables
- Instruments du marché monétaire

• Niveau d'utilisation maximale autorisé : 15% de l'actif net

- Effets de levier éventuels : Néant.

• Des informations complémentaires sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

• Le choix des contreparties s'opère de façon rigoureuse parmi les intermédiaires réputés de la place sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.

## **CHANGEMENTS INTERVENUS**

• **Pour le fonds maître « ACTIONS FRANCE M »**

- 2 janvier 2018 : Le fonds peut procéder à des acquisitions et cessions temporaires de titres.

- **Pour le fonds nourricier « UFF ACTIONS FRANCE A »**

Néant.

### **CHANGEMENTS ENVISAGÉS**

Néant.

### **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION**

#### Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2017.

#### Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2017, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

#### Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

Effectif total sur l'année 2017 : 11, dont 7 preneurs de risque.

Rémunération brute totale versée au titre de l'année 2017 : 842 milliers d'euros, ventilée de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :
  - 656 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
  - 186 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,
2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)
  - 746 milliers d'euros de rémunérations fixes,
  - 96 milliers d'euros de rémunérations variables versées à 10 bénéficiaires.

### **POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

Le fonds étant nourricier du FCP « ACTIONS FRANCE M », les actifs ont été intégralement investis en parts de ce fonds.

Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier 1,25 % maximum TTC de frais de gestion ainsi que d'autres frais indirects (L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés).

Le taux de frais de gestion appliqué pour l'exercice sur la base de l'actif net TTC est de 1,25 % TTC.

Le taux de frais prélevés par le fonds maître au titre de l'exercice clos au 29/09/2017 est de 2,9 %.

# Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

## **EXERCICE DU DROIT DE VOTE**

La société de gestion de portefeuille agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

## **LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES**

*Les intermédiaires autorisés sont référencés sur une liste régulièrement mise à jour par **MYRIA ASSET MANAGEMENT** et/ou le délégataire de gestion financière. L'ajout d'un intermédiaire sera effectué à partir du résultat de l'étude préalable de l'ensemble des services qu'il propose. Une évaluation de l'ensemble des prestations des intermédiaires autorisés est conduite conformément aux dispositions applicables en la matière et selon une périodicité définie par la société de gestion ou son délégataire, laquelle évaluation pourra entraîner éventuellement un ou plusieurs retraits de la liste.*

*Les principaux critères pour la sélection des intermédiaires sont les suivants :*

- *la qualité de leur recherche (couverture globale ou spécialisée...)* ;
- *la pertinence des tarifs en fonction des prestations ;*
- *la pertinence de leurs conseils (alertes, signaux...)* ;
- *la qualité de l'exécution des opérations administratives (règlement livraison) ;*
- *la possibilité d'organiser des contacts directs avec les entreprises.*

*Enfin, leur capacité à traiter des blocs sur les petites et moyennes valeurs est aussi un élément fondamental du choix de l'intermédiaire.*

## **RISQUE GLOBAL**

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 100% de l'actif net.

## **CRITÈRES ESG**

Compte tenu de la nature des stratégies d'investissements mises en œuvre par la société de gestion, à savoir la sélection de gérant dans le cadre de la multi gestion, le choix des sous-jacents utilisés n'est pas dicté ni contraint par la prise en compte de critères ESG.

## **POLITIQUE DE DISTRIBUTION**

L'OPCVM a opté pour la capitalisation pour l'ensemble des parts. Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

## **RÈGLES D'INVESTISSEMENT**

L'OPCVM respectera les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par la Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

## **TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE**

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

## **RÈGLEMENT SFTR**

Au cours de l'exercice, le Fonds maître s'est conformé aux règles telles que définies dans le règlement SFTR pour le ré emploi des sommes reçues en collatéral des opérations de cessions temporaires.

**RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER  
L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA**

Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 75% d'investissement de l'actif du Fonds en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.

# Rapport d'activité de l'OPCVM maître

## « ACTIONS FRANCE M »

### **LE RAPPORT DE GESTION DE LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER.** **OCTOBRE 2017 - SEPTEMBRE 2018**

*Le FCP Actions France M vise à optimiser sa performance au travers d'un taux d'investissement toujours supérieur à 75% en actions majoritairement françaises.*

*Sur la période, la valeur liquidative d'Actions France M a varié de 1648.22 euros à 1426.71 euros soit une variation de -13,44% à comparer à une hausse de son indice de référence le CAC ALL Tradable dividendes réinvestis de +5.78% (cours au 28 septembre).*

*Au 28 septembre 2018, le fonds est composé de 35 valeurs dans lesquelles il est investi à 99.49%. Les cinq premières lignes sont : FFP, SPIE, THYSSENKRUPP, VICAT et MICHELIN. A cette même date, l'encours s'établissait à 273.4 millions d'euros.*

*Après une fin d'année 2017 quasiment flat, le début d'année a démarré par un rebond des marchés actions portés par les révisions à la hausse des perspectives de croissance mondiale et le plan massif de relance fiscale aux États-Unis. Néanmoins, cet optimisme a été de courte durée, les craintes d'un durcissement de la politique monétaire de la FED ayant entraîné une forte correction début février. Depuis, les investisseurs ont eu tendance à privilégier les valeurs de croissance tandis que les valeurs les plus cycliques et/ou endettées ont pâti des tensions liées à la guerre commerciale et des craintes de la hausse des taux qui se confirme.*

*En ce qui concerne la gestion du portefeuille, les valeurs automobiles ont le plus contribué à la performance malgré les mesures protectionnistes américaines qui ont impacté le secteur. Dans ce contexte, FFP +10%, PEUGEOT +11% et VOLKSWAGEN +11% ont su tirer leur épingle du jeu grâce à des résultats semestriels de bonne facture. Du côté des déceptions, les valeurs industrielles ont le plus souffert sur des sanctions parfois démesurées du marché à l'image d'ALTRAN -51%, SPIE -26% et NEXANS -47%. Nous conservons ces positions bien que coûteuses pour le fonds sur la période. En ce qui concerne les mouvements, nous avons initié une position en LVMH et L'ORÉAL afin d'être exposé aux grandes capitalisations de type croissance, et avons cédé notre position en ZALANDO et DASSAULT AVIATION ou encore HUGO BOSS et EDENRED afin de réaliser des prises de profits.*

*Le point marquant de l'année est la surperformance du marché outre-Atlantique par rapport à la zone euro. Avec une croissance du PIB attendue à 3% en 2018 contre 2,2% l'an dernier, un chômage qui avoisine les 4% et une croissance des profits des entreprises qui dépasse les 20% contre seulement 8% en Europe, les États-Unis ont creusé l'écart avec le vieux continent.*

*En zone euro, la reprise de l'activité économique est bien présente mais la volatilité aussi. Les marchés ont été impactés par les mesures protectionnistes américaines, le risque politique italien et la crise turque.*

*La bonne tenue de l'économie américaine est à attribuer en grande partie au double effet de la baisse de l'impôt sur les sociétés (de 35% à 21%) et de la hausse des dépenses publiques (110 Mds\$) mis en place par l'administration Trump. Des mesures bénéfiques à court terme mais qui interrogent sur l'état du déficit budgétaire à moyen-long terme. Les niveaux de valorisations aux États-Unis atteignent des points hauts historiques, ce qui nous pousse à la prudence et à privilégier la sélection dans un marché européen où la dispersion des valorisations est plus forte et laisse plus de place au stock-picking.*

*Au cours de cette année mouvementée, nous avons fait en sorte d'être réactifs et de saisir chaque opportunité de hausse sur le marché. Ainsi, le taux d'investissement d'Actions France est remonté de 84% à 99%. Nous avons également augmenté le nombre de lignes qui est passé de 25 à 35 valeurs.*

*L'imprévisibilité qui caractérise les marchés européens appelle à la vigilance, nous nous réservons donc la possibilité de réduire le taux d'investissement du fonds pour limiter son exposition. Parmi les sujets qu'il faudra surveiller dans les prochains mois, le plus proche concerne la publication des résultats du troisième trimestre suivi par les premières remontées de taux de la BCE et la FED et les élections de mi-mandat aux États-Unis.*

*Par ailleurs, La Financière de l'Échiquier portant une attention particulière aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa politique d'investissement, l'équipe de gestion veille depuis le 1er juillet à ce que au moins 90% de l'actif investi bénéficie d'une notation ESG interne supérieure ou égale à 5/10.*

*Au 28/09/2018, 100% du portefeuille est noté.*

### **Performances :**

Sur l'exercice arrêté au 28 septembre 2018, le fonds a réalisé une performance de -14.51% sur 12 mois contre 5.78% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

# Rapport certifié du commissaire aux comptes



**RSM Paris**

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

## **UFF ACTIONS FRANCE A**

### **FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

*Réglé par le livre II du Code monétaire et financier*

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 28 SEPTEMBRE 2018**

**Aux porteurs de part du FCP UFF ACTIONS FRANCE A,****1. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **UFF ACTIONS France A** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **28 septembre 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**2. FONDEMENT DE L'OPINION****Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **30 septembre 2017** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **4. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LA SOCIETE DE GESTION**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

#### **5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

#### **6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 17 décembre 2018

**RSM PARIS**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



**Fabien CREGUT**  
Associé

**BILAN ACTIF AU 28/09/2018 EN EUR**

	<b>28/09/2018</b>	<b>29/09/2017</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>189 088 799,84</b>	<b>220 201 949,38</b>
<b>OPC Maître</b>	<b>189 088 799,84</b>	<b>220 201 949,38</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
<b>Comptes financiers</b>	<b>179 910,85</b>	<b>184 478,43</b>
Liquidités	<b>179 910,85</b>	<b>184 478,43</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>189 268 710,69</b>	<b>220 386 427,81</b>

## BILAN PASSIF AU 28/09/2018 EN EUR

	28/09/2018	29/09/2017
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	189 401 288,16	219 127 759,04
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	2 284 402,43	3 597 646,82
Résultat de l'exercice (a, b)	-2 597 311,58	-2 554 607,17
<b>Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)</b>	<b>189 088 379,01</b>	<b>220 170 798,69</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	<b>180 331,68</b>	<b>215 629,12</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	180 331,68	215 629,12
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	<b>189 268 710,69</b>	<b>220 386 427,81</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 28/09/2018 EN EUR

	28/09/2018	29/09/2017
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>Autres opérations</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/09/2018 EN EUR

	28/09/2018	29/09/2017
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>Total (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 032,24	996,79
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>Total (2)</b>	<b>1 032,24</b>	<b>996,79</b>
<b>Résultat sur opérations financières (1 - 2)</b>	<b>-1 032,24</b>	<b>-996,79</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 592 436,53	2 639 280,09
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-2 593 468,77</b>	<b>-2 640 276,88</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-3 842,81	85 669,71
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-2 597 311,58</b>	<b>-2 554 607,17</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2017-05 modifiant le règlement ANC 2014-01 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.  
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.  
La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 1,25 % TTC.

### Affectation des sommes distribuables

#### **Définition des sommes distribuables :**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées

au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<i>Sommes Distribuables</i>	<i>Part « C »</i>
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/09/2018 EN EUR

	28/09/2018	29/09/2017
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>220 170 798,69</b>	<b>191 642 169,75</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	16 422 727,84	13 305 685,13
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-15 504 960,76	-24 843 444,74
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 281 203,82	3 679 409,65
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-1 284,00	-948,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-31 686 637,81	39 028 203,78
Différence d'estimation exercice N	13 681 256,73	45 367 894,54
Différence d'estimation exercice N-1	-45 367 894,54	-6 339 690,76
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 593 468,77	-2 640 276,88
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>189 088 379,01</b>	<b>220 170 798,69</b>

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

							Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Actif</b>								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	28/09/2018
<b>Créances</b>	
<b>Total des créances</b>	<b>0,00</b>
<b>Dettes</b>	
Frais de gestion	180 331,68
<b>Total des dettes</b>	<b>180 331,68</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	100 345,6681	16 422 727,84
Parts rachetées durant l'exercice	-94 548,0192	-15 504 960,76
Solde net des souscriptions/rachats	5 797,6489	917 767,08

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	28/09/2018
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 592 436,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### **3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES**

#### **3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

**Néant**

#### **3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

**Néant**

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/09/2018
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	28/09/2018
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	28/09/2018
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			189 088 799,84
	FR0011351659	ACTIONS FRANCE M	189 088 799,84
Instruments financiers à terme			0,00

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat**

	28/09/2018	29/09/2017
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-2 597 311,58	-2 554 607,17
<b>Total</b>	<b>-2 597 311,58</b>	<b>-2 554 607,17</b>

	28/09/2018	29/09/2017
<b>UFF ACTIONS FRANCE A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 597 311,58	-2 554 607,17
<b>Total</b>	<b>-2 597 311,58</b>	<b>-2 554 607,17</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	28/09/2018	29/09/2017
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 284 402,43	3 597 646,82
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>2 284 402,43</b>	<b>3 597 646,82</b>

	28/09/2018	29/09/2017
<b>UFF ACTIONS FRANCE A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 284 402,43	3 597 646,82
<b>Total</b>	<b>2 284 402,43</b>	<b>3 597 646,82</b>

**3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS  
CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS  
EXERCICES**

	<b>30/09/2016</b>	<b>29/09/2017</b>	<b>28/09/2018</b>
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>191 642 169,75</b>	<b>220 170 798,69</b>	<b>189 088 379,01</b>
Actif net en EUR	191 642 169,75	220 170 798,69	189 088 379,01
Nombre de titres	1 339 058,2168	1 271 526,4234	1 277 324,0723
Valeur liquidative unitaire en EUR	143,11	173,15	148,03
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,02	2,82	1,78
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-1,82	-2,00	-2,03

### 3.12. INVENTAIRE EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
<b>ACTIONS FRANCE M</b>	EUR	132 534,8528	189 088 799,84	100,00
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>189 088 799,84</b>	<b>100,00</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>189 088 799,84</b>	<b>100,00</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>189 088 799,84</b>	<b>100,00</b>
<b>Dettes</b>			<b>-180 331,68</b>	<b>-0,10</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>179 910,85</b>	<b>0,10</b>
<b>Actif net</b>			<b>189 088 379,01</b>	<b>100,00</b>

<b>UFF ACTIONS FRANCE A</b>	<b>EUR</b>	<b>1 277 324,0723</b>	<b>148,03</b>
-----------------------------	------------	-----------------------	---------------